

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
11/7/32
DOSSIER N°7189**

PLAN VETOS 23 - AIDES INDIVIDUELLES

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avaient donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

OBJET : PLAN VETOS 23 - AIDES INDIVIDUELLES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/7/32 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées au frais de stage sollicitées par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » pour un montant total de **2 300 €** :

BÉNÉFICIAIRE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ANNÉE D'ÉTUDES PÉRIODE DE STAGE	AIDE AU STAGE
C. A.	Faculté de médecine vétérinaire à Timisoara (Roumanie) 2 ^e année Stage du 08 au 19/09/2025 (2 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €
G. M.	Ecole nationale vétérinaire Toulouse 5 ^e année Stage du 08/09/2025 au 06/10/2025 (4 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 400 € soit 600 €
L. R. C.	Ecole nationale vétérinaire Nantes 4 ^e année Stage du 01/07/2025 au 26/08/2025 (8 semaines)	Déplacements : 500 € soit 500 €
E. E.	Ecole nationale vétérinaire Alfort 5 ^e année Stage du 28/04/2025 au 25/05/2025 (4 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €
T. A.	Ecole nationale vétérinaire Nantes 6 ^e année Stage du 03 au 28/03/2025 (4 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €

B. M.	Ecole nationale vétérinaire Alfort 6 ^e année Stage du 24/11/2025 au 19/12/2025 (4 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 400 € soit 600 €
TOTAL AIDES AUX STAGES		2 300,00 €

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides au stage.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET